

Périodes d'ouverture de l'ALSH Lagardelle sur Lèze

Du 4 juillet au 29 juillet 2011

Dates	M	R	AM	Sorties
Lundi 04 juillet				
Mardi 05 juillet				
Mercredi 06 juillet				élémentaire
Jeudi 07 juillet				maternelle
Vendredi 08 juillet				
Lundi 11 juillet				
Mardi 12 juillet				
Mercredi 13 juillet				
Vendredi 15 juillet				
Lundi 18 juillet				
Mardi 19 juillet				
Mercredi 20 juillet				élémentaire
Jeudi 21 juillet				maternelle
Vendredi 22 juillet				
Lundi 25 juillet				
Mardi 26 juillet				
Mercredi 27 juillet				élémentaire
Jeudi 28 juillet				maternelle
Vendredi 29 juillet				

Du 22 août au 2 septembre 2011

Dates	M	R	AM
Lundi 22 Août			
Mardi 23 Août			
Mercredi 24 Août			
Jeudi 25 Août			
Vendredi 26 Août			
Lundi 29 Août			
Mardi 30 Août			
Mercredi 31 juillet			
Jeudi 1 septembre			
Vendredi 2 septembre			

A DEPOSER AUX CENTRES DE LOISIRS AUX HEURES DE PERMANENCES

(Permanences précisées au verso – ne pas déposer dans les boîtes aux lettres)



Communauté de Communes Lèze-Ariège-Garonne
Beaumont/Lèze-Lagardelle/Lèze-Le Vernet-Venerque

Renseignements

Service Enfance/Jeunesse : 09.61.52.47.98

Info animation ALSH Lagardelle : 05.34.48.91.33



ETE 2011

Centre de loisirs intercommunal
LAGARDELLE SUR LEZE

IMPORTANT : 1 FICHE DE RESERVATION PAR ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Né(e) le : _____

Classe fréquentée en 2010-2011

Maternelle : petite moyenne grande section

Sieste : oui NON (pour les enfants inscrits en demi-journée après-midi, arrivée pour 13h)

Elémentaire : _____ Collège : _____

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) de l'enfant....., **m'engage à respecter les inscriptions mentionnées ci-après.**

Pour tout ajout, modification ou annulation de réservation, je préviens **au plus tard 5 jours à l'avance (jour ouvré) au : 06.43.70.25.90.** Toute absence non prévenue / non justifiée sera facturée.

ATTENTION : Si l'enfant n'est pas inscrit, le (la) responsable se réserve le droit de ne pas l'accueillir au Centre.

A _____ Le _____ Signature :

A déposer aux centres de loisirs pendant les permanences inscriptions organisées par les directeurs (voir au verso). **Les inscriptions déposées dans les boîtes aux lettres ne seront pas validées.**

